

Assurance-chômage—Loi

Le taux de chômage a augmenté, on le sait, d'à peu près 0,1 p. 100 au Canada depuis le mois dernier. La raison principale de l'augmentation du taux de chômage a été une augmentation de 15 000 personnes à la recherche d'un emploi au Canada, et non pas à un changement administratif ou significatif au niveau de l'emploi et du chômage. Le chômage a augmenté de 12 000 personnes, soit à 1,069 million de Canadiens sans emploi, alors que les emplois, eux, au Canada, je parle de l'ensemble du pays, ont augmenté de 3 000, pour totaliser 12 367 000 Canadiens actuellement sur le marché du travail, malgré une expansion économique de quelque quatre ans, même je dirais que l'expansion économique ou la reprise économique a commencé en 1983. Et il y a eu, même avec ce vent de croissance mondiale au niveau de l'économie, cette reprise économique. Le gouvernement peut bien dire: C'est nous qui avons entièrement le droit de nous péter les bretelles pour cette reprise, mais je dois dire que cela a commencé avant que le gouvernement prenne le pouvoir, en 1984. De plus, cela n'est pas particulier au Canada: on a une reprise économique mondiale, aux États-Unis, au Japon, en Europe. Donc cela n'est pas la raison.

Ce n'est pas parce qu'on a élu un gouvernement conservateur, en 1984, que nous connaissons une reprise économique depuis ce temps. Ils n'étaient pas là en 1983, ni en 1984. Ils ont pris le pouvoir à l'automne 1984, et Dieu sait que depuis ce temps ils ont eu beaucoup de chance et beaucoup d'aide avec la reprise de l'économie mondiale.

Et, malgré cette expansion soutenue, les politiques du gouvernement Mulroney n'ont pas eu pour effet de réduire les taux de chômage inférieurs à ceux que nous avions avant la récession de 1982. Même après six années de croissance économique, nous n'avons pas repris, nous ne sommes pas revenus au taux de chômage d'avant la récession de 1982. Le taux annuel moyen pour 1980-1981 était de 7,5 p. 100, qui est un taux non désaisonnalisé. Les gains d'emplois, ce mois-ci, ont été enregistrés au Québec à 13 000 emplois et en Colombie-Britannique, 4 000. Le taux de participation, c'est-à-dire ceux qui sont au travail, est resté inchangé, à 66,8 p. 100. De plus, le ratio emploi/population est aussi inchangé, à 61,5 p. 100. Comparativement au mois de septembre 1984, le taux de chômage a diminué de 11,7 p. 100 à 8 p. 100, ou 3,7 points de pourcentage. Le taux de participation a augmenté de 1,6 point de pourcentage de 65,2 en septembre 1984.

Monsieur le Président, les emplois à temps plein ont diminué de 49 000 emplois, à 10 441 millions d'emplois, alors que le nombre d'emplois à temps partiel a augmenté de 43 000 à 1 893 millions.

Comme je l'ai dit tantôt, dans certaines régions du pays c'est catastrophique! Il y a des régions où le taux de chômage pour les jeunes est de 15 p. 100. Il faut nécessairement être soucieux et être conscient des difficultés que ces gens-là éprouvent. Et c'est pour cela qu'il y a un projet de loi devant le Parlement qui propose de modifier ou de reconduire un projet de loi qui avait été adopté en 1976, si je ne me trompe, voulant que nous changions, modifions et reconduisons pour une période allant jusqu'au 6 janvier 1990, le nombre de semaines d'emplois assurables qu'un assuré, autre qu'une personne qui devient ou redevient membre de la population active, doit avoir à son actif pour recevoir des prestations d'assurance-chômage.

Monsieur le Président, je ne veux pas prolonger le débat, je pense que c'est assez simple, je pense que j'aurais préféré que le gouvernement nous donne un avis un peu plus généreux, un peu plus conscient de la situation. Mais je pense que beaucoup de députés en province, dans des régions où le chômage frappe durement, aimeraient parler sur ce projet de loi. Alors, je vais clore mes remarques sur un dernier mot. Monsieur le Président, il ne faut pas que le gouvernement oublie qu'il est important de revoir l'ensemble de ces programmes sociaux. Il ne faut pas laisser le libre-échange menacer nos programmes sociaux, et je le dis avec sincérité, il ne faut pas que le libre-échange soit vu par les Canadiens ou soit même capable d'influencer la façon dont on traite les sans-emploi.

Je voudrais simplement assurer la Chambre que pour nous, les libéraux, nous avons cette préoccupation et, après les élections qui s'en viennent, nous verrons à faire les changements appropriés afin de nous assurer que les Canadiens qui sont sans emploi soient traités avec équité et justice.

• (1050)

[Traduction]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis ravi de me faire aujourd'hui le porte-parole de mon parti au sujet du projet de loi C-158. C'est mon collègue, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), qui comptait présenter notre point de vue, sauf qu'il croyait que la mesure serait abordée mardi prochain. Comme d'habitude, le gouvernement n'a pas réussi à donner suite à son programme législatif, et voilà pourquoi il m'incombe de remplacer mon collègue.

J'en suis très heureux, car la Loi sur l'assurance-chômage me contrarie énormément depuis un certain temps déjà. Je signale néanmoins que nous souscrirons à ce projet de loi, car nous reconnaissons que, en dépit de ses lacunes, il s'avère utile aux personnes dans le besoin, au moins dans certaines régions.

Ce projet de loi a pour objet d'élargir la norme variable d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage, comme on l'a déjà expliqué, et veille à ce que dans les régions où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne nationale, le nombre de semaines d'emploi assurable redonnant droit aux prestations ne dépasse pas dix.

J'y vois cependant un aspect que je lui reproche. Prenons le cas de ma région d'origine et la notion de région au sens que lui donnent la Commission de l'assurance-chômage et la loi. Il s'agit de tout le nord-ouest de l'Ontario. Thunder Bay, qui chevauche deux circonscriptions fédérales, en est la principale localité; on y trouve aussi de nombreuses petites localités et des hameaux isolés des Premières Nations, dispersés sur une très grande superficie, beaucoup plus vaste que tout le sud de l'Ontario. Aux yeux de la loi, c'est une seule région.

Si l'économie est florissante à Thunder Bay, les normes d'admissibilité qui s'appliquent dans les localités plus petites, les localités périphériques, deviennent plus rigoureuses et le nombre de semaines d'emploi ouvrant droit aux prestations augmente.

Voici l'exemple d'Atikokan: la localité compte à l'heure actuelle entre 4 200 à 4 300 habitants. Quelque 1 100 mineurs y ont déjà travaillé à l'extraction du minerai de fer. En 1979 et 1980, les mines ont été fermées. Les sociétés exploitant ces